



**TERMES DE REFERENCE POUR LA CONSULTATION D'UNE
ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'APPUI A LA
PARTICIPATION AUX RESEAUX DE L'ORGANISME KOURAJ**

Port-au-Prince, le 1er mars 2022

Contenu

1. Contexte.	3
2. Objectif de la consultation	4
3. Livrables et résultats attendus	4
4. Méthodologie	5
5. Profil du consultant ou de l'équipe	6
6. Locaux de la consultation et publication	7
7. Termes, budget et conditions générales de la consultance	8

1. Contexte.

Le Plan directeur V de la coopération espagnole, conformément à la loi 23/1998 sur la coopération internationale pour le développement (LCID), suit les orientations de coopération de la stratégie d'action extérieure et coïncide avec l'application de l'Agenda 2030. En même temps, il contribue à la l'accomplissement de la politique espagnole de coopération internationale pour le développement et se décline, au niveau territorial, dans les accords bilatéraux appelés *Cadre d'Association Pays* .

Haïti fait partie des pays associés de la coopération espagnole. Selon le II COMIX hispano-haïtien, les deux pays expriment leur engagement à faire progresser les principes de qualité et d'efficacité de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris, au Programme d'action d'Accra, à l'Alliance de Busan pour la coopération en matière de développement efficace et aux Principes d'engagement international. dans les États fragiles et dans les situations fragiles. Le Cadre de partenariat pays pour Haïti est une stratégie partagée par les deux pays vers des objectifs et des visions communes de développement humain et de réduction des inégalités. Il intègre une multiplicité d'acteurs ayant un impact potentiel sur le développement à travers un dialogue étroit, un travail conjoint et coordonné entre les gouvernements, les autres pouvoirs étatiques, les institutions publiques et la société civile, ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux.

Ce Cadre d'Association Pays met un accent particulier sur le principe d'appropriation par les institutions haïtiennes, sur le renforcement des capacités et sur l'alignement de l'agenda et des cycles de gestion de la Coopération espagnole avec les priorités identifiées par le Gouvernement haïtien. Ainsi, l'engagement mutuel et la responsabilité partagée entre Haïti et l'Espagne sont structurés autour de résultats de développement fixés d'un commun accord et en convergence avec la politique espagnole actuelle de coopération internationale au développement ; tout cela, soulignant le long chemin parcouru ensemble en termes d'apprentissage, de réalisations et de résultats. Dans ce sens, la Coopération espagnole doit concentrer son travail, pendant la validité du Cadre d'association de pays, dans les secteurs de développement suivants :

1. Satisfaire les besoins sociaux de base de la population.
2. Accroître et moderniser la production, la transformation et la distribution des produits agricoles et manufacturés.

En outre, les deux pays s'accordent à souligner l'importance d'intégrer l'approche basée sur les droits humains, le genre dans le développement, la diversité culturelle et, surtout, la résilience, la réduction des risques et la durabilité environnementale.

En termes de protection et de réalisation des droits humains, la population LGBTI d'Haïti a connu des avancées et des reculs au cours des dernières décennies. Les relations homosexuelles ont été dépénalisées en 1986. L'article 35.2 de la Constitution protège techniquement les personnes LGTBI contre la discrimination dans l'emploi. En 2008, Haïti a organisé sa première manifestation LGTBI Pride. Cependant, en 2017, le Sénat a présenté un projet de loi visant à réformer le code civil en approuvant sept articles qui constituaient une attaque directe contre la minorité LGBTI. Parmi les cas sanctionnés figuraient tout acte visant à célébrer un mariage entre personnes du même sexe et toute manifestation publique de soutien aux personnes de ce groupe, compris comme des délits d' atteinte aux bonnes mœurs et à la morale publique avec des peines de prison pouvant aller jusqu'à trois ans. et des amendes allant jusqu'à 500 000 gourdes . Les autorités seraient également autorisées à refuser aux personnes LGTBI le certificat de bonnes mœurs

exigé par de nombreuses entreprises et universités. Ce projet de loi n'est pas entré en vigueur car il n'a pas été approuvé par la Chambre des députés. Cependant, il n'est pas rare que les *madivins* (femmes lesbiennes) et les *masisis* (homosexuels) soient détestés s'ils affichent de l'affection en public, ou s'ils adoptent des vêtements ou des attitudes transgenres.

Au contraire, la récente publication le 24 juin 2020 d'un nouveau code pénal (qui entrera en vigueur en juin 2022, en remplacement de l'actuel code de 1835), inclut pour la première fois comme circonstance aggravante certains crimes (du meurtre voire diffamation) que ces crimes ont été commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime. Dans certains milieux religieux et politiques, ce texte légal a été accueilli avec un fort rejet, considérant qu'il ouvre la voie à des comportements jugés contraires aux bonnes mœurs.

En réponse à cette situation, les Nations Unies recommandent à l'État d'Haïti, en réponse à ses rapports périodiques sur le respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que tous les actes discriminatoires à l'encontre du groupe LGTBI soient enregistrés, comptabilisés et réprimés, que les victimes soient indemnisées et que l'État organise des campagnes de sensibilisation (novembre 2014). À cette recommandation, l'État d'Haïti répond, entre autres, que « le problème réside dans l'acceptation sociale de cette pratique, qui suscite la désapprobation de la majorité de la population » (janvier 2019).

Concernant le deuxième rapport présenté par le pays, l'ONU s'enquiert du projet de loi approuvé par le Sénat de la République qui interdit les mariages homosexuels et toutes les manifestations publiques de soutien à l'homosexualité et de prosélytisme en faveur de tels actes, et celui relatif à la certificat de bonne conduite, selon lequel l'homosexualité constituerait un motif de refus dudit certificat (mai 2020).

2. Objectif de la consultation

L'objectif général de la consultation technique est de renforcer les capacités internes de l'organisation Kouraj et de ses membres dans le domaine spécifique des relations organisationnelles avec la société civile et les institutions étatiques, y compris leur participation aux réseaux des droits de l'homme.

3. Livrables et résultats attendus

Pour développer ce travail de conseil, les éléments suivants doivent être réunis :

- Garantir une communication fluide avec l'équipe AECID et l'organisation Kouraj dans le but de coordonner les activités, faciliter la méthodologie et fournir les outils nécessaires à la collecte des informations clés pour la préparation des produits demandés.
- Préparer un plan de travail qui comprend les délais, les risques possibles et les mécanismes d'atténuation.
- Développer une analyse des acteurs institutionnels clés autour de la défense et de la promotion des droits humains des personnes LGBTI.
- Élaborer des plans d'action pour la communication sociale et le plaidoyer politique, en collaboration avec d'autres entités de défense des droits LGBTI dans le pays.
- Favoriser les échanges entre les organisations de défense des droits LGTBI sur la scène internationale
- Le plan de travail sera remis en espagnol. Les autres produits seront livrés en français.

En résumé, le consultant et/ou l'équipe de consultants doivent livrer les produits révisés suivants :

produits attendus	
Document livrable	Contenu du document _
plan de travail	Il sera remis au maximum cinq jours après la signature du contrat et devra contenir une définition de la méthodologie à suivre tout au long du processus et le calendrier des activités et des produits à livrer.
Analyse des acteurs institutionnels clés autour de la défense et de la promotion des droits humains des personnes LGBTI	Méthodologie
	Outils
	Diagnostic général des acteurs
Plans d'action pour la communication sociale et le plaidoyer politique	Méthodologie
	Outils
	Plan de communication sociale
	Plan de plaidoyer politique
Proposition d'échange entre organisations de défense des droits LGBTI sur la scène internationale	Méthodologie
	Outils
	Proposition d'étendre la mise en réseau avec d'autres organisations internationales

Noter. Le contenu et les délais de remise des documents seront définitivement précisés dans le Plan de Travail.

4. Méthodologie

La méthodologie pour atteindre l'objectif de la consultation et fournir les produits attendus doit être participative, y compris les approches genre et droits humains tout au long du processus. Celle-ci doit garantir la compréhension et l'appropriation des résultats par l'organisme bénéficiaire.

L'application des techniques doit être garantie, en tenant compte de la validité et de la fiabilité de la recherche sociale.

Les travaux seront réalisés par une assistance technique en collaboration avec l'organisme Kouraj, qui organisera la logistique des réunions ou ateliers nécessaires à l'atteinte des objectifs, facilitera la collecte des données sur le terrain et servira de lien dans la communication avec la communauté LGBTI locale. L'organisation de conseil est l'ultime responsable de la livraison des produits basés sur les informations primaires fournies par Kouraj.

Les phases jugées nécessaires pour mener à bien la consultation seront les suivantes :

Phase 1. Préparation et élaboration des propositions méthodologiques pour la formation des membres de Kouraj et l'élaboration des produits livrables, ainsi que le calendrier des activités et la description des produits à livrer

- Lecture de documentation disponible.
- conjointe d'une proposition pour identifier les groupes impliqués dans l'exécution et la distribution des activités, approbation du calendrier et engagement à participer.
- Validation de la méthodologie, des instruments, du calendrier et des mécanismes de participation.

Phase 2. Collecte de données

- Application de la proposition méthodologique
- Accompagnement et participation à des entretiens, rencontres, ateliers, réunions.
- Accompagnement dans la préparation des rapports de ces réunions, ateliers, réunions.
- Analyse des résultats

Phase 3. Rédaction des documents livrables

- Élaboration de produits de conseil
- Réunion de discussion et de validation des propositions
- Rédaction finale et mise en page des produits finaux

5. Profil du consultant ou de l'équipe

Le consultant ou l'équipe de consultants doit assurer les objectifs suivants :

- Qualité de la méthodologie et des outils proposés.
- Crédibilité et légitimité des informations extraites.
- Connaissance du contexte, des coutumes, des traditions, du cadre juridique du pays.
- Compétences en communication interculturelle

Le profil demandé pour réaliser la consultance est détaillé ci-dessous :

Formation	
Formation académique et connaissances nécessaires	Formation en coopération au développement
	Formation en droits humains, genre et approche LGBTI.
	Formation aux méthodes et techniques qualitatives et quantitatives de recherche sociale.
	Formation spécifique au secteur d'intervention
	Connaissance démontrable de l'agenda public du pays en termes de politiques de développement.
	Connaissance du pays d'intervention et du territoire dans lequel le projet sera réalisé.
	Connaissance approfondie des contextes socio-économiques et politiques dans lesquels les politiques de développement sont conçues, ainsi que de l'articulation et des propositions des organisations sociales.
	Une expérience de travail avec des entités à but non lucratif et une connaissance des politiques de développement haïtiennes seront appréciées.
Expérience démontrable	Expérience démontrable dans le renforcement organisationnel et la recherche sociale pour des projets et programmes de développement local axés sur les droits de l'homme, le genre et la population LGBTI.
	Connaissance du contexte latino-américain et caribéen, en particulier du contexte haïtien

	Expérience dans la gestion et la conception d'outils et de mécanismes de collecte et de systématisation de l'information, ainsi que dans les méthodologies participatives et capacité à animer des ateliers et des réunions.
	Une expérience dans la préparation de diagnostics contextuels, de plans de communication et de réseaux de droits de l'homme sera positivement appréciée
Compétences et capacités	Caractère positif, résolu, ouvert et doté d'une capacité d'analyse et d'initiative.
	Engagement envers les principes et les valeurs de la coopération espagnole.
	Disponibilité pour voyager en Haïti
	Compétences et aptitudes pour le travail en équipe et les relations humaines.
	Maîtrise des langues française et espagnole. La connaissance du créole haïtien sera une valeur ajoutée.
	Excellente capacité à synthétiser, planifier et rédiger des documents.

6. Locaux de la consultation et publication

En tant que prémisses de base du comportement éthique et professionnel de la part du consultant ou de l'équipe de consultants, les éléments suivants sont requis :

Anonymat et confidentialité. Le conseil doit respecter le droit des personnes à fournir des informations, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Responsabilité : Le consultant ou l'équipe de consultants est responsable de la préparation des rapports et/ou des produits demandés dans les présents TdR . Tout désaccord ou divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre eux et les responsables de l'intervention, par rapport aux informations recueillies et/ou aux produits livrés, doit être mentionné dans le rapport. Toute déclaration doit être appuyée par l'équipe ou enregistrer un désaccord à son sujet.

Intégrité : L'équipe de consultants sera chargée de mettre en évidence les problèmes non spécifiquement mentionnés dans les TdR , si cela est nécessaire pour obtenir une analyse plus complète et une meilleure qualité dans l'identification et la formulation de l'intervention.

Indépendance : L'équipe doit garantir son indépendance vis-à-vis de l'intervention en n'étant liée à sa direction ou à aucun élément qui la compose, ni au moment de la réalisation de la Consultation ni dans une période antérieure.

Protection des données : Le cabinet de conseil s'engage à respecter le secret professionnel et la confidentialité les plus stricts concernant les données personnelles auxquelles il a accès du fait des prestations de conseil réalisées, ainsi qu'à se conformer avec diligence au devoir de garde et de garde qui leur est imposé par le Loi organique sur la protection des données personnelles. Ces devoirs seront exigés de la société de conseil pendant la durée du contrat de prestation de services, et même après que celui-ci aura pris fin pour quelque cause que ce soit. De même, le consultant s'engage expressément à adopter les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données personnelles auxquelles il a accès et pour éviter leur altération, perte, traitement et accès non autorisé, compte tenu de l'état de la technologie, de la la nature des données stockées et les risques auxquels elles sont exposées, qu'ils proviennent de l'action humaine ou de l'environnement physique ou naturel, et doivent s'adapter à tout moment aux dispositions sur ce point de la loi organique 15/1999, du 13 décembre , Protection des données personnelles.

Validation des informations : Il appartient au consultant ou à l'équipe de conseil de garantir la véracité des informations compilées pour la préparation des rapports, et sera responsable en dernier ressort des informations présentées dans le rapport de conseil.

Incidents : En cas de problèmes apparaissant au cours du travail sur le terrain ou dans toute autre phase de la consultation, ceux-ci doivent être signalés immédiatement à l'AECID. A défaut, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être invoquée pour justifier de ne pas obtenir les résultats établis par l'AECID dans les présents TdR .

Droit d'auteur et divulgation. Il est précisé que tous les droits d'auteur incombent à l'entité adjudicatrice de la consultance, la divulgation des informations compilées et le rapport final étant la prérogative de l'AECID.

Régime des sanctions. En cas de retard dans la remise des rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à celle convenue avec l'AECID, les sanctions et arbitrages établis par l'entité adjudicatrice dans le Cahier des Clauses Administratives du contrat à signer avec l'entité consultante.

Originalité. Tous les produits de conseil doivent être originaux, rejetant la copie verbatim d'autres documents même s'ils ont été rédigés par l'équipe de conseil.

7. Termes, budget et conditions générales de la consultance

L'offre pour le service technique de la consultance doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse: otc.haiti@aecid.es , **jusqu'à 15h00 (heure locale) le lundi 28 mars 2022**

La date de début de la consultation sera immédiatement après la signature du contrat. Le délai de livraison des produits finaux sera défini dans le plan de travail et dans le contrat signé avec le consultant ou l'équipe de consultants, et ils seront toujours livrés dans les 6 mois suivant la signature du contrat. Le budget maximum du Conseil est de 7 000 euros TTC.

Les paiements de la consultation seront divisés en trois, avec un premier paiement de 20% à la livraison du plan de travail, un deuxième paiement de 40% à la livraison des documents du plan d'action pour la communication sociale et l'incidence politique et un troisième paiement de 40%, à la remise d'un rapport sur l'expérience internationale de Kouraj et la proposition d'élargir le réseautage avec d'autres organisations internationales

Une pénalité de 1% sera établie sur le montant total de la consultation pour chaque jour de retard dans la livraison des produits marqués sans autorisation expresse.